

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08/09/2017

Présents : Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE. Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

Séance ouverte à 20 h 00.

1/ BUDGET – Décision Modificative :

A la demande de la Trésorerie Municipale de Troyes, il convient de prévoir des crédits aux comptes 6811 – CHP 042 en dépense et compte 2802 CHP 040 en recettes pour un montant de 908 EUR afin de procéder à l'amortissement non effectué du POS. Accepté à l'unanimité.

2/ SIGRS – Echancier :

Toujours pour être en conformité avec les services de la Trésorerie il est nécessaire de fournir un échancier en bonne et due forme pour le financement de l'école de Fontvannes. Nous confirmons à l'unanimité les trois échéances : 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 1^{er} septembre de chaque année.

3/ ASPBO : Acceptation de don :

Un règlement de 625 € a été remis par l'ASPBO à la commune, pour les frais de fixation des tableaux dans l'église. Don accepté à l'unanimité.

4/ Eglise - Demande de subvention :

Restauration des statues dans l'église : suite aux délibérations d'un précédent conseil, acceptation ce jour par le conseil d'une demande officielle de subvention à l'Etat par l'ASPBO, portant sur un montant de 2 700 € HT. Accepté à l'unanimité.

5/ Stade – Travaux :

La procédure légale oblige à faire un appel d'offre. Le Conseil donne son aval à Monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offre en s'appuyant sur l'étude initiale faite par le CDHU en février 2017.

6/ Chemin du Monument – Travaux :

Le cabinet d'expertise comptable que nous avons contacté pour une aide dans le choix d'une entreprise et pour l'interprétation des actions proposées, avait défini un coût estimatif des travaux de 74 000 € HT soit 88 800 € TTC avec une option complémentaire comprenant le renforcement du chemin pour un montant de 13000€ HT soit 15600€ TTC. Montant total de l'estimation validée par le dernier conseil : 87000€ HT soit 104400€ TTC. Les premiers devis que nous avons reçus avant les congés étaient largement supérieurs à cette enveloppe (en moyenne 128000 € TTC). Sur le conseil de l'expert, la consultation a été élargie, et deux nouvelles entreprises ont répondu : Réault : pour un devis de 124 413.91€ offre de base + option, et TP Val de Seine pour un devis de 80 962.04€ TTC offre de base +option. Après étude du rapport d'analyse des offres Nous décidons de suivre les conclusions de l'expert et de répondre favorablement à l'entreprise Val de Seine, en ajoutant les frais supplémentaires de rémunération du cabinet d'experts (4 780,80 € HT) pour la gestion de la maîtrise d'œuvre tout au long des travaux, nous restons encore dans les limites de l'enveloppe initiale. Les travaux pourraient débuter courant octobre. Voté à l'unanimité.

7/ Ecole de musique :

Depuis le rattachement de nos communes à Troyes Champagne Métropole, le financement de l'Ecole de Musique d'Aix en Othe n'est plus assuré par la CDC puisque celle-ci n'existe plus. Monsieur FOURNIER, Maire d'Aix en Othe propose comme nouvelle solution de financement, une mutualisation des frais en demandant une participation à chaque commune concernée, pour peu qu'elle ait des enfants fréquentant l'Ecole de Musique. Or cette participation est trop onéreuse pour que l'on accepte de poursuivre dans cette voie (annuité pour la commune supérieure à 500euros par élève inscrit). La commune va poursuivre son effort en développant son projet d'éducation par la musique accessible à l'ensemble des élèves inscrits en cycle élémentaire au SIGRS. Approbation à l'unanimité.

8/ Information sur le projet Transport TCAT :

Le projet de création d'une navette inter-villages de la TCAT prend forme, et devrait être opérationnel début 2018. Cette navette devrait passer 3 fois par jour, 2 jours par semaine entre nos villages, Une prolongation est à l'étude depuis Prugny pour rejoindre Torvilliers, puis de là, La Rivière de Corps avec ensuite possibilité de liaison avec les bus de l'agglomération. Le projet final sera acté en octobre puis soumis à l'approbation du conseil communautaire.

9/ Information sur le FPIC :

Le FPIC, Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes, consiste à « prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées ». Bucey-en-Othe s'est ainsi vu reverser à ce titre une somme de 5705€. Dans le schéma de répartition inter communal précédent nous devions verser une contribution de 633€. La fusion avec TCM nous apporte donc cette année une recette supplémentaire de 6338€.

10/ Mise à disposition payante des agents communaux au service de l'eau :

Facturation du temps passé par les employés communaux (Agathe et Louis) pour la gestion de l'Eau (12,5 % des dépenses du chapitre 12 du Budget 2016, soit un montant de 6 977,65 €).

11/ Questions diverses :

a/ Fourniture de tables et bancs appartenant à la commune : M. le maire rappelle la nécessité pour tout emprunteur d'établir un contrat de location auprès des services de la mairie. Ce document est indispensable au suivi et à la facturation du matériel. Aucune demande ne sera prise en considération en dehors de l'enregistrement complet du dossier par le secrétariat, aux horaires d'ouverture au public.

b/ Jeux d'enfants sous le préau dans la cour de la mairie : il a été constaté que des enfants montaient sur le camion de la commune afin d'atteindre les poutrelles du plafond pour s'y suspendre. Nous allons exercer une surveillance accrue, voire fermer ce préau si cela s'avérait nécessaire, pour éviter qu'un accident ne survienne.

c/ Modification des horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 16 h 00 à 18 h 00.

Le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le samedi en semaine impaire de 10 h 00 à 12 h 00.

La séance est levée à 21 h 30.